

CONSERVATEUR FINANCE

Société Anonyme au capital de 9 000 000 euros

Siège social : 59, rue de la Falsanderie - 75116 PARIS

344 842 596 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2021 au 31/12/2021

Comptes annuels sociaux et consolidés approuvés par l'A.G.O. du 18 mai 2022

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 (en euros)

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
Créances sur les établissements de crédit	15 118 381,63	13 670 371,62
Opérations avec la clientèle	4 406 813,96	4 759 379,02
Obligations et autres titres à revenu fixe	500 700,06	500 935,92
Actions et autres titres à revenu variable	85,31	36 049,99
Parts dans les entreprises liées	573 412,94	573 443,42
Immobilisations incorporelles	68 653,23	149 647,16
Immobilisations corporelles	182 037,01	139 252,44
Autres actifs	785 331,44	571 607,77
Compte de régularisation actif	73 162,76	86 852,12
TOTAL ACTIF	21 708 578,34	20 487 539,46

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Opérations avec la clientèle	488 381,71	879 965,15
Autres passifs	314 970,96	639 629,60
Comptes de régularisation	590 226,76	499 927,00
Provisions	27 075,00	6 000,00
Capitaux propres hors FRBG	20 287 923,91	18 462 017,71
- Capital souscrit	9 000 000,00	9 000 000,00
- Réserves	2 330 746,33	2 330 746,33
- Report à nouveau	7 131 271,38	4 900 035,16
- Résultat de l'exercice	1 825 906,20	2 231 236,22
TOTAL PASSIF	21 708 578,34	20 487 539,46

HORS-BILAN	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés :		
- Engagements de financement	97 800,00	113 200,00

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	184 782,48	233 161,08
Intérêts et charges assimilés	- 3 237,69	- 5 800,12
Revenus des titres à revenu variable	440 934,00	1 187 800,00
Commissions (produits)	6 039 439,34	5 723 356,39
Commissions (charges)	- 157 468,26	- 144 036,95
Gains ou pertes s/op. des portef. de plac et ass... ..	- 2 099,38	- 4 504,18
Autres produits d'exploitation bancaire	6 250,00	6 250,00
PRODUIT NET BANCAIRE	6 508 600,49	6 996 226,22
Charges générales d'exploitation	- 3 980 196,09	- 4 015 485,17
Produits divers d'exploitation	228,28	-
Dot. aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 155 986,20	- 235 105,41
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 372 646,48	2 745 635,64
Coût du risque	1 586,72	2 258,58
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 374 233,20	2 747 894,22
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	2 374 233,20	2 747 894,22
Résultat exceptionnel	- 21 075,00	0,00
Impôt sur les bénéfices	- 527 252,00	- 516 658,00
RESULTAT NET	1 825 906,20	2 231 236,22

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE. 1.1. Contexte Covid-19. Dans le contexte sanitaire et financier particulier de l'exercice 2021, qui a continué d'être marqué par la pandémie de la Covid-19, Conservateur Finance a assuré la continuité d'activité sans impact significatif sur les comptes de l'exercice 2021.

NOTE 2 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE. Néant.

NOTE 3 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION. 3.1. Principes généraux. Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes entreprises du secteur bancaire émis par l'Autorité des normes comptables. Les notes annexes complètent et commentent l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

3.2. Portefeuille de titres. Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont comptabilisés à leur coût d'acquisition frais exclus. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité des titres sont provisionnées. La valeur d'utilité des titres de participation est déterminée en se basant sur l'actif net réévalué de la société détenue tandis que celle des parts dans les entreprises liées est calculée en prenant en compte l'encours des actifs gérés et la trésorerie disponible de la société. Les titres de placement sont enregistrés en date de règlement-livraison et pour leur prix d'acquisition frais exclus. Les plus ou moins-values résultant de la cession des titres de placement sont déterminées en respect de la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Toute différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe est amortie suivant la méthode actuarielle. A la clôture de l'exercice, toute moins-value latente issue de la différence entre la valeur nette comptable et le prix de marché des titres donne lieu à une provision pour dépréciation. Les prix de marché retenus sont constitués par la dernière cotation connue lors de l'arrêté annuel des comptes. En cas d'absence de cotation connue (cas des marchés dits « inactifs ») à l'arrêté, les prix de marché ont été déterminés en tenant compte des dernières transactions connues ayant eu lieu avant l'arrêté des comptes et des prix donnés par les différents contributeurs indépendants du marché.

3.3. Créances clients liées à l'activité de crédit. Le capital restant dû ainsi que les échéances impayées sont déclassés en créances douteuses à partir du moment où ces échéances impayées datent de plus de trois mois, et ce quel que soit le montant de la garantie donnée par le contractant de crédit. En application du principe de contagion, l'ensemble des encours sur une même contrepartie est déclassé en créances douteuses même s'il existe un seul encours douteux dans cet ensemble. Le déclassé d'encours douteux non compromis à encours compromis est effectué si l'encours en question est en encours douteux de plus d'un an et que la connaissance de la situation

financière de la contrepartie est telle qu'un passage en perte à terme est envisagé. Les intérêts sur créances douteuses, qu'elles soient compromises ou non, cessent d'être comptabilisés à partir du moment où l'encours des crédits concernés bascule de l'encours sain en encours douteux. Les provisions pour dépréciation sur les encours douteux sont comptabilisées à chaque clôture annuelle sur la base de la différence de la valeur prudemment estimée de la garantie apportée par les contractants et le capital restant dû et les échéances impayées majorés des frais annexes supportés par la société.

3.4. Frais généraux. Les frais généraux de CONSERVATEUR FINANCE sont essentiellement constitués des frais en provenance du Groupement de fait dont CONSERVATEUR FINANCE est membre. En conséquence, CONSERVATEUR FINANCE comptabilise dans ses comptes sa quote-part dans les frais communs financés puis répartis par l'administrateur de Groupement, les ASSOCIATIONS MUTUELLES LE CONSERVATEUR. Cette répartition des frais communs par l'administrateur est effectuée sans recherche de profits et déterminée sur la base de critères objectifs (le chiffre d'affaires, le nombre de contrats produits sur l'exercice, etc...) appliqués à des données comptables analytiques (dépenses administratives ou commerciales). En ce qui concerne les frais généraux propres à l'activité de CONSERVATEUR FINANCE, ils sont financés par cette société et enregistrés directement dans ses comptes sans avoir recours au Groupement.

3.5. Immobilisations. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties linéairement selon les durées indiquées ci-dessous : Logiciel : 3 ans ou 5 ans, Matériel informatique : 3 ans/5 ans ou 10 ans, Agencements, aménagements et installations : 10 ans, Mobilier : 5 ans ou 10 ans.

NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LE BILAN (en euros). 4.1. Titres de placement.

Encours comptable. Le portefeuille des titres de placement représente une valeur nette comptable (y.c. créances rattachées) de 500 785 € au 31/12/2021 dont 500 700 € en titres cotés (y.c. créances rattachées) et 85 € en titres non cotés. **Plus ou moins-values latentes.** Les plus-values latentes s'élevaient à 27 305 € au 31/12/2021 contre 165 906 € au 31/12/2020. Le prix d'acquisition des obligations et autres titres à revenu fixe excède de 2 867 € leur prix de remboursement.

Répartition des titres de placement. Les obligations et autres titres à revenu fixe figurant à l'actif sont composées d'un bon du trésor pour une valeur nette comptable (y.c. créances rattachées) de 500 700 € au 31/12/2021. En outre, la répartition de la valeur nette comptable des obligations et des actions entre titres cotés et non cotés est la suivante au 31/12/2021 : Obligations cotées : 500 700 €, Actions non cotées : 85 €.

Ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon la valeur résiduelle. La ventilation de la valeur nette comptable au 31/12/2021 des obligations et autres titres à revenu fixe (créances rattachées incluses) selon leur durée résiduelle est la suivante : A moins de 3 mois : 500 700 €. **4.2. Titres de participation et parts dans les entreprises liées.** Les parts dans les entreprises liées représentent une valeur nette comptable de 573 413 € dans les comptes de la société arrêtés au 31/12/2021. Par ailleurs, la liste des filiales et des participations au 31/12/2021 est fournie par le tableau présenté en fin d'annexe (se référer à la section 7-4).

4.3. Capitaux propres. Le capital social s'élève à 9 000 000 € et se décompose en 30 000 actions de 300 €. Le montant des réserves au 31/12/2021 se décompose en : Réserve légale : 1 500 000 €, Réserve générale : 830 746 €. L'évolution des capitaux propres par rapport à l'exercice précédent est donnée par le tableau suivant (en Keuros) :

	Capital	Réserves	RAN	Résultat	Total
Fds propres au 31/12/2020	9 000	2 331	4 900	2 231	18 462
Affect. du résultat 2020 (*)	-	-	2 231	- 2 231	-
Résultat 2021	-	-	-	1 826	1 826
TOTAL	9 000	2 331	7 131	1 826	20 288

(*) Conformément à la quatrième résolution de l'A.G.O. du 17/05/2021, le résultat bénéficiaire de l'exercice 2020 (soit 2 231 236 €), augmenté du report à nouveau 2020 de 4 900 035 €, a donné lieu à une affectation en report à nouveau de 7 131 271 €. **4.4. Créances et dettes avec la clientèle et établissements de crédit.**

	A moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans	Créances et dettes ratt.	Total
Créances :						
- S/les éta de crédit.	15 117 758	-	-	-	623	15 118 382
- Sur la clientèle	785 132	1 003 727	2 593 674	9 378	14 902	4 406 814
Dettes :						
- Envers la cltèle	488 382	-	-	-	-	488 382

Les créances sur les établissements de crédit comprennent des comptes à terme pour un montant de 9 021 404 € et 623 € de créances rattachées. Les créances sur la clientèle se composent d'une part des comptes ordinaires débiteurs pour un montant de 330 393 € dont la durée résiduelle est inférieure à 3 mois et d'autre part des comptes de prêts personnels correspondants à des crédits de trésorerie, soit 4 030 480 €, ainsi que des créances douteuses nettes de 45 940 €.

4.5. Dépréciations. Les dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie sont relatives aux encours de crédit à la clientèle. Le stock de provisions au 31/12/2021 s'élève à 16 678 € après une reprise nette de 1 587 €.

4.6. Immobilisations	Montant en début d'exer.	Mouvts exercice	Montant en fin d'exer.
Incorporelles - logiciels :			
- Montant brut	1 250 749	-	1 250 749
- Amortissement	1 101 102	80 994	1 182 096
- Montant net	149 647	- 80 994	68 653
Corporelles :			
- Montant brut	812 741	117 549	930 290
- Amortissement	673 488	74 764	748 252
- Montant net	139 252	42 785	182 037

4.7. Autres actifs et passifs. Autres actifs. Comptes courant débiteurs Groupe : 765 768 €, Dépôt de garantie : 17 452 €, Débiteurs divers : 2 111 €. **Autres passifs.** Comptes courant créditeurs Groupe : 263 251 €, Autres créditeurs : 51 720 €.

4.8. Comptes de régularisation. Les comptes de régularisation à l'actif sont liés aux produits à recevoir sur ristournes d'OPCVM externes à hauteur de 70 600 € et à des charges constatées d'avance à hauteur de 2 563 €. Les comptes de régularisation au passif correspondent aux charges à payer et se décomposent en : Provision jetons de présence : 65 250 €, Provision honoraires Commissaires aux comptes : 41 160 €, Provision indemnités compensatrices agents : 353 877 €, Provision prestataires externes : 79 940 €, Provision commissions exceptionnelles liées au résultat : 50 000 €. **4.9. Provisions.** Le stock de provisions s'élève à 27 075 € au 31/12/2021. Ces provisions sont constituées en couverture des risques d'intermédiation.

NOTE 5 - INFORMATIONS SUR LE HORS-BILAN. Les engagements de financement correspondent aux encours de crédit acceptés par la société non encore débloqués.

NOTE 6 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT.

6.1. Produits et charges d'intérêts	Produits		Charges	
	2021	2020	2021	2020
Etablissements de crédit.....	-	-	135	183
Clientèle	176 942	220 302	-	-
Oblig. et aut. à revenu fixe.....	7 841	12 859	3 102	5 617
TOTAL	184 782	233 161	3 238	5 800

La ligne obligations et autres titres à revenu fixe comporte notamment les primes/décotes pour la somme de 2 306 € en produits.

6.2. Revenus des titres à revenu variable	2021	2020
Revenus sur actions et autres titres à revenu variable....	114 300	-
Revenus sur parts dans les entreprises liées	326 634	1 187 800
TOTAL	440 934	1 187 800

6.3. Commissions. Les commissions (produits) recouvrent principalement les honoraires de commercialisation des FCP gérés par CONSERVATEUR GESTION VALOR pour 5 770 538 € et les commissions de placement des FCP gérés par les sociétés de gestion externes pour 245 622 €. Les commissions reçues de NATIXIS au titre de la commercialisation de l'épargne salariale s'élevaient à 11 304 €. Les commissions sur opérations avec la clientèle relatives aux prêts personnels figurent également dans ce poste et représentent un produit de 11 976 €.

6.4. Gains ou pertes s/op. des portef. de placet et assimilés	2021	2020
Plus-values sur cessions.....	652	1 694
Moins-values sur cessions	- 2 751	- 6 509
Reprise de provisions pour dépréciation	-	310
TOTAL	- 2 099	- 4 504

7.4. Tableau des filiales et participations.

Informations financières - Filiales et participations	Capital	Rés. et report à nouv. avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Chiffre d'affaires hors taxes 2021	Bénéfice 2021	Dividendes encaiss. p/là sté au cours de l'exercice
				Brute	Nette			
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations : 1. Filiale CONSERVATEUR GESTION VALOR	480 000	1 671 626	99,29 %	573 413	573 413	20 046 782	548 006	326 634

Le siège social de CONSERVATEUR GESTION VALOR se situe 59, rue de la Faisanderie - 75781 PARIS CEDEX 16.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 de la manière suivante : Résultat de l'exercice : 1 825 906,25 €, Report à nouveau : 7 131 271,38 €, Résultat distribuable : 8 957 177,58 €. **Affectation du résultat.** Distribution d'un dividende : 6 390 000 €, Report à nouveau : 2 567 177,58 €.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CONSERVATEUR FINANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques. Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. **Rapport sur le gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. **Responsabilités de la**

6.5. Autres produits et charges d'exploitation bancaire. Les autres produits d'exploitation bancaires sont liés aux jetons de présence encaissés de la filiale CONSERVATEUR GESTION VALOR.

6.6. Charges générales d'exploitation	2021	2020
Frais de personnel dont	2 081 311	1 740 321
- Salaires et traitements.....	1 287 713	1 086 635
- Charges sociales.....	673 774	565 112
- Intéressement.....	119 328	87 793
- Charges de retraite.....	497	781
Autres frais administratifs	1 898 885	2 275 164
TOTAL	3 980 196	4 015 485

6.7. Coût du risque. Reprises de provisions sur créances de l'activité de crédit et Total, 2021 : 1 587, 2020 : 2 259. **6.8. Impôts sur les bénéfices.** L'impôt sur les bénéfices y compris régularisation de la charge afférente à l'exercice précédent, hors contributions, afférent au résultat de l'exercice représente 527 252 €.

NOTE 7 - AUTRES INFORMATIONS. 7.1. Actionariat. Les détenteurs du capital de CONSERVATEUR FINANCE sont, au 31/12/2021 : ASSURANCES MUTUELLES LE CONSERVATEUR : 46,2 %, ASSOCIATIONS MUTUELLES LE CONSERVATEUR : 33,8 %, BANQUE PALATINE : 20,0 %. **7.2. Effectif.** Le nombre de personnes mises à disposition par le groupement de fait au profit de CONSERVATEUR FINANCE est estimé à 16 personnes selon l'enquête d'activité de l'exercice. Les postes occupés par ces personnes sont de nature administrative et couvrent des domaines tels que la gestion et l'administration des contrats, la comptabilité, l'informatique, le contrôle interne, le juridique et la gestion opérationnelle et financière. **7.3. Rémunérations avancées, crédits et engagements.** Une provision de 65 250 € (y compris charges) a été constituée au titre des jetons de présence alloués aux administrateurs de la société pour l'exercice 2021.

direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Les Commissaires aux comptes, Paris - La Défense, le 29 avril 2022, KPMG S.A. : Olivier FONTAINE, Associé ; Paris, le 29 avril 2022, BATT AUDIT : Olivier LEFEBVRE, Associé.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2021 (en Keuros)

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020
Opérations interbancaires et assimilées.....	15 118	15 179
Opérations avec la clientèle.....	4 407	4 759
Oblig., actions et autres titres à revenu fixe et variable...	2 609	2 644
Immobilisations corporelles et incorporelles.....	394	483
Compte de régularisation et actifs divers.....	2 793	2 586
TOTAL ACTIF	25 321	25 651

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
Opérations interbancaires et assimilées.....	17	-
Opérations avec la clientèle.....	488	880
Compte de régularisation et passifs divers.....	2 376	4 397
Provisions.....	27	6
Intérêts minoritaires.....	21	19
Capitaux propres part du groupe (hors FRBG).....	22 392	20 350
- Capital souscrit.....	9 023	9 023
- Réserves consolidées et autres.....	11 327	9 953
- Résultat de l'exercice.....	2 042	1 375
TOTAL PASSIF	25 321	25 651

HORS-BILAN CONSOLIDE (en Keuros)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés banque.....	98	113

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en Keuros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés.....	186	234
Intérêts et charges assimilés.....	- 3	- 6
Revenus des titres à revenu variable.....	114	0
Commissions (produits).....	20 316	19 511
Commissions (charges).....	- 157	- 144
Gains ou pertes s/op. des portef. de plac. et assimilés ...	- 8	- 11
Autres produits d'exploitation bancaire.....	6	6
PRODUIT NET BANCAIRE	20 454	19 591
Charges générales d'exploitation.....	- 17 404	- 17 138
Dot. aux amort. et aux dépréc. des immob. inc. et corp...	- 238	- 361
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 811	2 093
Coût du risque.....	2	2
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 813	2 095
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	2 813	2 095
Résultat exceptionnel.....	- 21	0
Impôt sur les bénéfices.....	- 745	- 717
Intérêts minoritaires.....	- 6	- 3
RESULTAT NET PART DU GROUPE	2 042	1 375

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES.

NOTE 1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE. 1.1. Contexte Covid-19. Dans le contexte sanitaire et financier particulier de l'exercice 2021, qui a continué d'être marqué par la pandémie de la Covid-19, CONSERVATEUR FINANCE et CONSERVATEUR GESTION VALOR ont assuré la continuité d'activité sans impact significatif sur les comptes de l'exercice 2021. **1.2. Commissions de surperformance.** En application des conditions de gestion des fonds communs de placement comportant une commission de performance, CONSERVATEUR GESTION VALOR a reconnu des produits pour un total de 704 K€ au titre de l'exercice 2021, la répartition de ces produits étant la suivante : RENDEMENT VALOR : 576 K€, FLEXIVALOR : 58 K€, ALTIVALOR : 47 K€, PLUVALOR PREMIUM : 12 K€, OPTIVALOR : 9 K€, IMMO-OR : 2 K€. **1.3. Dissolution des FCP ACTIVALOR et DAUPHINE PLACEMENT.** CONSERVATEUR GESTION VALOR a procédé à la dissolution des FCP ACTIVALOR et DAUPHINE PLACEMENT au cours de l'exercice 2021. Ces deux FCP représentaient respectivement un encours de 8,6 M€ et de 1,1 M€ au 31/12/2020.

NOTE 2 - PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES CONSOLIDES.

2.1. Principes généraux. Les comptes consolidés de CONSERVATEUR FINANCE sont établis conformément aux dispositions du règlement n° 2020-01 du 09/10/2020 relatif aux comptes entreprises du secteur bancaire émis par l'Autorité des normes comptables. **2.2. Méthodes et périmètre de consolidation.** Les états financiers consolidés de CONSERVATEUR FINANCE incluent les comptes de la seule entreprise sous contrôle exclusif, CONSERVATEUR GESTION VALOR. Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de la majorité des membres des organes de direction, ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires. Le pourcentage de contrôle et d'intérêt de CONSERVATEUR FINANCE dans CONSERVATEUR GESTION VALOR s'élève à 99,29 % en 2021. **2.3. Elimination des opérations internes au groupe.** L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés de toutes les opérations internes au Groupe a été éliminé. **2.4. Impôts différés.** Toutes les écritures de consolidation ayant un impact en termes d'impôts différés ont été identifiées. Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui résultant des textes fiscaux en vigueur. L'activation des impôts différés actif sur les déficits fiscaux observés n'est effectuée que s'il est probable que la société est susceptible de les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans le futur.

NOTE 3 - INFORMATIONS SUR LES REGLES ET PRINCIPES COMPTABLES.

3.1. Portefeuille de titres. Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition frais exclus. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité des titres sont provisionnées. La valeur d'utilité des titres de participation est déterminée en se basant sur l'actif net réévalué de la société détenue. Les titres de placement sont enregistrés en date de règlement-livraison et pour leur prix d'acquisition frais exclus. Les plus ou moins-values résultant de la cession des titres de placement sont déterminées en respect de la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Toute différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe est amortie suivant la méthode actuarielle pour CONSERVATEUR FINANCE. A la clôture de l'exercice, toute moins-value latente issue de la différence entre la valeur nette comptable et le prix de marché des titres donne lieu à une provision pour dépréciation. Les prix de marché retenus sont constitués par la dernière cotation connue lors de l'arrêté annuel des comptes. En cas d'absence de cotation connue à la date de l'arrêté (cas des marchés « inactifs »), les prix de marché ont été déterminés en tenant compte des dernières transactions connues ayant eu lieu avant l'arrêté des comptes et des prix donnés par les différents

contributeurs indépendants du marché. **3.2. Créances clients liées à l'activité de crédit.** Le capital restant dû ainsi que les échéances impayées sont déclassés en créances douteuses à partir du moment où ces échéances impayées datent de plus de trois mois, et ce quel que soit le montant de la garantie donnée par le contractant de crédit. En application du principe de contagion, l'ensemble des encours sur une même contrepartie est déclassé en créances douteuses même s'il existe un seul encours douteux dans cet ensemble. Le déclassé d'encours douteux non compromis à encours compromis est effectué si l'encours en question est en encours douteux de plus d'un an et que la connaissance de la situation financière de la contrepartie est telle qu'un passage en perte à terme est envisagé. Les intérêts sur créances douteuses, qu'elles soient compromises ou non, cessent d'être comptabilisés à partir du moment où l'encours des crédits concernés bascule de l'encours sain en encours douteux. Les provisions pour dépréciation sur les encours douteux sont comptabilisées à chaque clôture annuelle sur la base de la différence de la valeur prudemment estimée de la garantie apportée par les contractants et le capital restant dû et les échéances impayées majorés des frais annexés supportés par la société. **3.3. Frais généraux.** Les frais généraux du Groupe sont essentiellement constitués des frais en provenance du Groupement de fait dont CONSERVATEUR FINANCE et CONSERVATEUR GESTION VALOR sont membres. En conséquence, le Groupe comptabilise dans ses comptes sa quote-part dans les frais communs financés puis répartis par l'administrateur de Groupement, les ASSOCIATIONS MUTUELLES LE CONSERVATEUR. Cette répartition des frais communs par l'administrateur est effectuée sans recherche de profits et déterminée sur la base de critères objectifs (le chiffre d'affaires, le nombre de contrats produits sur l'exercice, etc...) appliqués à des données comptables analytiques (dépenses administratives ou commerciales). En ce qui concerne les frais généraux propres au Groupe, ils sont financés par cette société et enregistrés directement dans ses comptes sans avoir recours au Groupement.

NOTE 4 - INFORMATIONS SUR LE BILAN (en Keuros). 4.1. Tableau de variation des capitaux propres consolidés hors FRBG (part du Groupe). Le montant des fonds propres consolidés du Groupe s'élève à 22 392 K€ au 31/12/2021 dont 2 042 K€ de résultat consolidé bénéficiaire. La variation des fonds propres consolidés par rapport à l'exercice précédent peut être expliquée comme suit :

	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total cap. prop. Part du Groupe hors FRBG
Fds prop. conso. au 31/12/2020 ...	9 023	9 952	1 375	20 350
Affect. du résul. de l'exer. 2020	-	1 375	- 1 375	-
Bénéfice consolidé du groupe	-	-	2 042	2 042
FONDS PROPRES CONSOLIDES AU 31/12/2021	9 023	11 327	2 042	22 392

4.2. Informations sur les titres. Portefeuille de titres. Le portefeuille de titres (hors créances rattachées) représente une valeur nette comptable de 506 K€ au 31/12/2021 contre 1 542 K€ au 31/12/2020. Les plus-values latentes sur ces titres sont de 27 K€ au 31/12/2021 contre 166 K€ au 31/12/2020.

NOTE 5 - INFORMATIONS SUR LE HORS-BILAN. Les engagements de financement correspondant aux encours de crédit acceptés par la société non encore débloqués.

NOTE 6 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT (en Keuros).

6.1. Contribution au produit net bancaire consolidé. La société consolidante, CONSERVATEUR FINANCE, contribue à hauteur de 411 K€ au produit net bancaire consolidé au 31/12/2021 contre 20 042 K€ pour la société consolidée, CONSERVATEUR GESTION VALOR. **6.2. Contribution au résultat consolidé.** La contribution de CONSERVATEUR FINANCE et de CONSERVATEUR GESTION VALOR au résultat consolidé de l'exercice est respectivement de 1 499 K€ et 542 K€. **6.3. Impôt sur les bénéfices.** La charge d'impôt figurant au compte de résultat se décompose en : Impôts société de CONSERVATEUR GESTION VALOR : 217 K€, Impôts société de CONSERVATEUR FINANCE : 527 K€. **6.4. Charges de personnel.** Les charges de personnel dans les comptes consolidés de l'exercice s'élèvent à 4 125 K€ dont : Salaires et traitements : 2 497 K€, Charges sociales : 1 340 K€, Intéressement : 287 K€, Charges de retraite : 1 K€.

NOTE 7 - AUTRES INFORMATIONS. 7.1. Evénements postérieurs à la clôture.

L'attaque militaire lancée le 24/02/2022 par la Fédération de Russie sur l'Ukraine est en train de profondément modifier le contexte géostratégique mondial et est susceptible d'avoir des impacts forts sur l'économie et les marchés, si ce n'est plus. Au jour de la rédaction de ce document, le contexte hautement incertain rend impossible d'en anticiper les conséquences. Ce point fait l'objet d'un suivi tout particulier par le Groupe et ses sociétés. **7.2. Dirigeants.** Le montant des rémunérations allouées par CONSERVATEUR FINANCE et CONSERVATEUR GESTION VALOR aux membres des organes d'administration et de direction est le suivant : Organes d'administration (sous forme de jetons de présence) : 86 K€, Direction : 493 K€. Par ailleurs, il n'existe aucun engagement en matière de pensions et indemnités assimilées ni d'avances et crédits accordés aux membres des organes susvisés. **7.3. Effectifs.** Le nombre moyen de salariés au cours de l'exercice s'élève à 27 dont 16 pour CONSERVATEUR FINANCE et 11 pour CONSERVATEUR GESTION VALOR. **7.4. Honoraires des Commissaires aux comptes.** Les honoraires des Commissaires aux comptes sont mentionnés ci-après : KPMG : 101 K€ HT, BATT AUDIT : 12 K€ HT. Tous ces honoraires sont afférents à la certification des comptes à hauteur de 106 K€ HT et à l'émission des rapports réglementaires sur la protection et le cantonnement des avoirs de la clientèle (7 K€ HT).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES. Opinion.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CONSERVATEUR FINANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières

pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés.** Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ; concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes. Les Commissaires aux comptes, Paris - La Défense, le 29 avril 2022, KPMG S.A. : Olivier FONTAINE, Associé ; Paris, le 29 avril 2022, BATT AUDIT : Olivier LEFEBVRE, Associé.

COMPLEMENT D'INFORMATION. Le rapport de gestion est disponible au siège social de la Société : 59, rue de la Faisanderie - 75116 PARIS.